

## **Informations concernant la première partie de l'examen de spécialiste (EDS I)**

---

### **1. Type d'examen (extrait du règlement de formation postgraduée, article 4.2)**

La première partie de l'examen de spécialiste porte sur les connaissances énoncées dans le catalogue des objectifs de formation (chapitre 3.1 du programme de formation postgraduée) et il s'agit d'un examen écrit selon le système des questions à choix multiple (QCM).

### **2. Conditions de participation**

Seuls les titulaires d'un diplôme fédéral de médecin ou d'un diplôme de médecin étranger reconnu par l'OFSP sont admis à l'examen de spécialiste (art. 23 de la Réglementation pour la formation postgraduée, RFP).

Les dispositions transitoires sont énoncées à l'art. 69, al. 3, de la RFP. Une copie du diplôme de médecin ou de la décision de reconnaissance doit être jointe lors de l'inscription à l'examen.

Il est recommandé de passer la première partie de l'examen au plus tôt après avoir terminé le module de base, durant la quatrième année de formation postgraduée.

### **3. Moment de l'examen**

La première partie de l'examen de spécialiste a lieu chaque année de manière centralisée à Berne, courant juin.

### **4. Le système des réponses à choix (QCM)**

Conformément au chapitre 4.4.1 du programme de formation postgraduée, la première partie de l'examen de spécialiste est un examen écrit selon le système des questions à choix multiple (QCM). L'examen comprend environ 100 questions et dure 4 heures. Les questions sont réparties comme suit :

- 40 % des questions : connaissances de base (épidémiologie, psychopathologie, diagnostic, clinique),
- 20 % des questions : aspects systémiques et sociaux des troubles psychiatriques,
- 20 % des questions : aspects biologiques des troubles psychiatriques (y compris la pharmacothérapie),
- 20 % des questions : aspects psychologiques et psychodynamiques des troubles psychiatriques.

L'examen porte sur le contenu du catalogue des objectifs de formation (chapitre 3.1 du programme de formation postgraduée). Deux types de questions sont appliqués : A et K-prim. Chaque réponse juste vaut un point ; des demi-points peuvent être attribués à des réponses partiellement justes aux questions K-prim.

Pour chaque question de type A, il s'agit, comme le montre l'exemple en annexe, de choisir entre 5 réponses possibles la seule juste ou la plus appropriée ou, si la formulation est négative (type A négatif), l'exception ou la proposition la moins appropriée.

Dans les questions de type K-prim, une question ou un énoncé incomplet est suivi de quatre réponses ou compléments. Il s'agit d'apprécier par juste ou faux ces réponses ou compléments, indépendamment de la formulation de la question ou de l'énoncé ; une ou plusieurs propositions, ou même aucune d'entre elles, pouvant être justes ou fausses. Un point entier est attribué pour quatre réponses partielles correctes et un demi-point pour trois bonnes réponses partielles.

## 5. Garantie de la qualité dans la conception des examens

La Commission d'examen vérifie si les questions d'examen sont correctes au niveau du contenu. Elle contrôle également les questions d'examen quant à leur degré de difficulté, leur pertinence et leur exactitude et s'assure que les examens sont organisés conformément aux directives ci-dessus. En ce qui concerne l'observation des règles et méthodes à suivre dans la formulation, la présentation et l'évaluation des questions, la responsabilité en est confiée à l'Institut de recherches en matière d'enseignement et d'examens de la Faculté de médecine de l'Université de Berne. Ce mode de faire est de nature à garantir à l'examen de spécialiste le plus haut degré possible de fiabilité, d'authenticité et de légitimité.

Le score limite déterminant la réussite des examens est défini par avance par la commission d'examen selon une méthode consensuelle fondée sur un concept des connaissances minimales nécessaires pour la certification en qualité de médecin spécialiste et sur l'évaluation de la difficulté de chaque question (setting standard selon ANGOFF).

Après l'examen, la commission vérifie, sur la base de questions réutilisées, si les résultats exigés pour la réussite de l'examen concordent avec ceux de précédents examens (ancrage RASCH). Au besoin, des corrections fines sont apportées.

## 6. Taxes

La taxe d'examen se monte à CHF 600,-. La facture est envoyée avec la confirmation d'inscription et doit impérativement être réglée dans les 10 jours après réception.

En cas de retrait de l'inscription, la taxe est rétrocédée uniquement si l'inscription a été retirée au moins quatre semaines avant la session d'examen. Si l'inscription est retirée à une date ultérieure, la rétrocession de la taxe ne peut avoir lieu que pour de justes motifs.

## 7. Evaluation et feed-back

L'évaluation des examens se fait par voie électronique à l'Institut d'enseignement médical de l'Université de Berne. Il s'agit d'une procédure complexe dans laquelle sont calculées non seulement la difficulté et la sélectivité de chaque question, mais aussi le degré d'attractivité de chaque réponse pour les candidats, en rapport avec leur prestation à l'examen dans son ensemble. Au vu des résultats ainsi calculés, on examine au terme de l'examen si pour l'une ou l'autre question, des malentendus, des différences d'ordre linguistique ou d'autres irrégularités ont pu se produire. Les questions manifestement touchées par de telles irrégularités sont éliminées avant de procéder à un second calcul qui devient effectif pour l'appréciation de la performance de tous les candidats. Chaque candidat reçoit dans les quatre semaines la communication écrite du résultat de son examen.

Cette communication comprend également un feed-back concernant la prestation dans les différentes sous-parties de l'examen (voir l'annexe).

Document révisé en juillet 2019, Beat Nick

**Annexe 1 : Informations concernant la première partie de l'examen de spécialiste (EDS I)**

---

**Exemples de questions d'examen de différents types**

La simplicité du contenu des questions données en exemple est voulue. Le degré de difficulté et l'étendue de l'information ne correspondent pas à ceux des questions effectivement posées à l'examen. **Exemples de questions à choix multiple des différents types de questions posées pendant les examens :**

**Type A+** (choisir la seule réponse juste ou la réponse la plus appropriée) :

Un homme de 62 ans se plaint d'être devenu très oublieux. Il ne peut plus lire parce qu'il oublie tout immédiatement. Il a peur de devenir progressivement abruti. Il se fait du souci : ne va-t-il pas perdre son emploi et se trouver à la rue ? De plus, son employeur pourrait lui causer des ennuis à cause de téléphones privés qu'il a passés depuis son poste de travail pour son association. Il craint aussi que bientôt sa caisse-maladie ne veuille plus payer pour lui étant donné qu'il est déjà hospitalisé depuis deux semaines. Par ailleurs, il pense avoir un cancer car plus rien ne bouge dans son intestin. Il ne peut rien manger, il ne va pas à selle. Il n'a plus goût à rien et n'aspire qu'à mourir. Quelle appréciation est **la plus juste** ?

- (A) troubles hypochondriaques
- (B) morbus Alzheimer
- (C) carcinophobie
- (D) paranoïa tardive
- (E) dépression

Réponse juste : E

**Type A-** (choisir la seule réponse fausse ou la moins appropriée)

Parmi les effets secondaires indésirables ci-après, lequel a **le moins** d'importance pour la compliance dans le traitement aux neuroleptiques de longue durée ?

- (A) troubles extrapyramidaux
- (B) troubles végétatifs
- (C) prise de poids
- (D) troubles de la puissance sexuelle
- (E) troubles cognitifs

Réponse juste : E

**Type K-prim** (pour chacune des quatre réponses, juger si elle est juste ou fausse) Le risque de suicide est augmenté

- (A) en cas de trouble de la personnalité dans le syndrome borderline
- (B) en cas de maladie somatique chronique
- (C) en cas de polytoxicomanie
- (D) à un âge avancé

Réponse juste : ++++

**Les personnes admises à l'examen de spécialiste qui ont payé la taxe d'inscription ont accès via [l'outil d'auto-évaluation](#) à environ 50 questions d'entraînement.**

**Annexe 2 - Informations concernant la première partie de l'examen de spécialiste (EDS I)**

Universität Bern, Institut für Medizinische Lehre IML  
 Abteilung für Assessment und Evaluation ME  
 au nom de la Société Suisse de  
 Psychiatrie et Psychothérapie SSPP

Monsieur  
 Dr M<sup>l</sup>d. Jean-Michel Exemple  
 21, rue de quelquepart  
 1234 Nimportou

**Informations détaillées concernant votre résultat d'examen**

Vous avez pris part le 26 août 2010 à l'examen QCM de spécialiste en Psychiatrie/Psychothérapie. Le nombre des points exigibles pour réussir a été fixé à l'avance. Il est basé sur l'estimation de difficulté de chaque question, qui a été effectuée par la commission d'examen. Il fallait répondre juste au moins à 57 des 96 questions jugées valables (=59.4 %). Vous trouvez ci-après votre score total, votre succès, ainsi que de plus amples détails. Les questions d'examen ont été groupées, d'après leur contenu, dans des chapitres appelés "subscores". La rubrique "points/sur" indique le nombre de points que vous avez obtenus sur le nombre maximum de points possibles dans chacun des subscores. Le total des points réalisés dans les différents subscores ne correspond pas au score de l'examen en entier, car certaines questions se retrouvent dans plusieurs subscores. Sous la rubrique "succès", des flèches vous fournissent des précisions sur vos atouts et vos lacunes par rapport à vos collègues. Ainsi

- ↗ signifie que vous faites partie du 25% des meilleurs participants.
- ↘ signifie que vous faites partie du 25% des moins bons participants, mais pas du 5% des plus faibles.
- ↔ signifie que vous faites partie du 5% des participants les moins bons.
- L'absence de flèche indique que vous faites partie du groupe des 50% moyens (entre 26 et 75%).

**Examen QCM de spécialiste en Psychiatrie/Psychothérapie, Août 2010**

**134 Exemple Jean-Michel**

points / sur	succès	subscore		score total: 70	resultat: succès
29 / 39	↗	PSYCHIATRIE GENERALE			
17 / 20	↗	PSYCHIATRIE SOCIALE			
12 / 19		PSYCHIATRIE BIOLOGIQUE			
12 / 18		PSYCHOTHERAPIE			
5.5 / 7	↗	Troubles mentaux organiques, y comp. les troubles symptomatiques			
6.5 / 10		Troubles mentaux et comportementaux dus à des substances psychoactives			
16 / 18	↗	Schizophrénie, troubles schizotypiques et délirants			
12 / 18		Troubles de l'humeur (affectifs)			
5 / 12		Troubles névrotiques, somatoformes et liés au stress			
7 / 9	↗	Synd. comportementaux avec troubles physiologiques et physiques			
11 / 13	↗	Troubles de la personnalité et du comportement			
4 / 4	★	Retard mental, troubles du développement chez l'enfant et l'adolescent			

\* Les Subscores contenant < 6 questions ne permettent pas, à cause de la fiabilité trop basse, d'évaluer votre succès.